

2018-UNAT-816, Harris

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a refusé la demande d'audience orale, car les questions factuelles et juridiques de l'appel ont été clairement définies. Unat a rejeté l'annexe d'un rapport médical comme preuve puisque l'appelant n'avait pas déposé de requête, concluant que l'admission de documents n'était pas dans l'intérêt de la justice et de la résolution efficace et rapide de la procédure. Unat a jugé que l'appel n'était pas à recevoir Ratione Materiae, considérant que la loi UNDT, en termes sans équivoque, prévoit que la décision de l'UNDT sur une demande de suspension d'action ne sera pas soumise à l'appel. UNAT a rejeté l'appel.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a déposé une demande de suspension d'action de la décision de le séparer du service en raison de l'abandon de la poste. UNDT a rendu une ordonnance concluant que la décision de séparer le demandeur du service a été légale et a rejeté la demande.

Principe(s) Juridique(s)

L'UNAT peut recevoir des preuves supplémentaires dans des circonstances exceptionnelles si elle est dans l'intérêt de la justice et la résolution efficace et rapide de la procédure. Une décision de l'UNDT sur une demande de suspension d'action ne sera pas soumise à l'appel. Il y a une exception à cette règle: un appel contre les décisions interlocutoires peut être créable dans les cas où UNT a clairement dépassé sa compétence ou sa juridiction.

Résultat

Appel rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Harris

Entité

FINUL

Numéros d'Affaires

2017-1105

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Oct 2019

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Preuve

Preuve médicale

Appel interlocutoire ou intérimaire / Appel de l'ordonnance du TCNU auprès de l'TANU
Suspension de l'action
Compétence / recevabilité (TANU)
Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

TANU Règlement de procédure

- Article 10.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 18.1
- Article 2.5
- Article 8.1
- Article 8.3

TCNU Règlement de procédure

TCNU Statut

- Article 2.2

Jugements Connexes

2016-UNAT-655

2016-UNAT-671

2010-UNAT-062